



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3441 — Mardi 29 Septembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

2

OFFRE A PRIX FERME - OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CEMENTS DE BIZERTE »

3 - 6

COURBE DES TAUX

7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

8

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
ATTIJARI BANK**

Siège Social : 95, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la Banque Attijari de Tunisie -Attijari bank lors de sa réunion du 10 septembre 2009 a décidé de convoquer très prochainement les actionnaires de la banque en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle il sera proposé l'augmentation du capital social de la Banque Attijari de Tunisie -Attijari bank pour le porter de 150.000.000 Dinars à 168.750.000 Dinars par l'émission de 3.750.000 nouvelles actions à souscrire en numéraire et à libérer totalement lors de la souscription au prix d'émission de 15 Dinars, composé de 5 Dinars de nominal et 10 Dinars de prime d'émission.

D'autre part et conformément à l'article 344 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale extraordinaire convoquée aura à décider une augmentation complémentaire du capital social à réaliser en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation complémentaire du capital social sera assortie des mêmes caractéristiques que celles de l'augmentation principale. Elle sera réservée aux porteurs des obligations « OCA Attijari bank 2006 » qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles à émettre dans le cadre de ladite augmentation complémentaire du capital.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « LES CEMENTS DE BIZERTE »**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « LES CEMENTS DE BIZERTE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

• **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

• **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

(*) L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -**4- Prix de l'offre :**

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 SEPTEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,238%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,240%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,241%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,247%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,249%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,249%	1 012,591
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,251%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,254%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,256%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,258%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,301%		999,867
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,344%	1 037,276
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,414%	1 017,984
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,455%	1 059,352
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,491%	1 120,603
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,508%	1 157,178
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,549%	1 113,889
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 033,600
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,819%	1 122,337
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,025%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,061%		1 031,761
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,520%	1 122,238

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 28/09/2009	LIQUIDATIVE du 29/09/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,482	129,495	3,935	3,13%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	102,210	102,219	*** 2,610	2,52%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,200	101,209	*** 3,144	3,08%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,671	103,685	*** 2,956	2,82%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	103,133	103,145	*** 3,233	3,09%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,264	103,301	*** 3,177	3,03%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	102,027	102,038	*** 3,073	2,98%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,623	101,634	*** 3,060	2,97%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	105,169	105,179	*** 3,201	3,01%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	103,449	103,466	*** 3,119	2,97%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	107,221	107,232	*** 3,613	3,34%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	102,471	102,506	*** 3,230	3,11%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	102,243	102,254	*** 3,062	2,96%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	105,186	105,204	*** 3,117	2,93%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	103,252	103,263	*** 3,090	2,96%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	105,160	105,173	*** 3,147	2,97%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,783	105,796	*** 3,342	3,14%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,476	103,486	*** 3,065	2,94%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	104,099	104,113	*** 3,164	3,00%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	103,120	103,149	*** 3,103	2,97%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,941	101,956	*** 3,671	3,56%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,667	103,678	*** 3,748	3,61%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	103,101	103,111	*** 2,795	2,70%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,339	103,350	*** 2,922	2,88%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	101,976	101,989	1,989	1,99%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,169	1,170	0,030	2,63%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,156	11,158	0,325	3,00%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,301	10,302	*** 0,298	2,86%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 101,018	101,082	*** 3,152	3,05%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,263	101,276	*** 2,476	2,42%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	103,783	103,795	3,325	3,31%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,803	42,815	1,324	3,19%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,043	31,046	0,883	2,93%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	91,583	92,222	*** 19,104	25,95%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	136,464	137,539	*** 35,976	34,91%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 345,518	1 354,933	*** 339,456	32,81%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	70,684	70,482	*** 10,773	17,57%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	104,107	104,239	*** 8,202	8,19%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	68,618	68,735	*** 12,009	20,78%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	47,801	47,758	*** 4,752	10,68%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,914	54,880	*** 6,775	13,65%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	99,343	99,459	*** 6,457	6,81%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,181	104,136	*** 11,038	11,64%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,023	15,024	*** 2,091	15,67%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	93,946	94,096	*** 20,082	27,03%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	246,434	247,022	*** 60,146	31,40%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	113,047	113,268	*** 8,895	8,24%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 785,707	1 787,786	*** 361,376	25,18%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 908,637	1 942,269	319,370	19,68%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 156,145	156,901	*** 17,748	12,59%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 141,827	142,201	*** 10,534	7,89%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 127,760	127,990	*** 8,429	6,85%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,876	1,912	0,393	25,87%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,594	1,605	0,256	18,98%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 957,761	9 065,970	*** 1 194,024	15,12%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,438	11,447	*** 0,778	7,10%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,277	12,295	*** 0,998	8,63%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,840	15,926	*** 3,061	23,43%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,879	14,929	*** 3,307	27,69%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 117,537	119,645	*** 22,072	21,91%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 116,085	117,664	*** 18,271	18,06%
FCP BNAC CONFiance	BNA Capitaux	26/08/2009	** 113,874	114,797	*** 12,260	11,78%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	17,248	17,205	*** 4,290	32,78%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 135,961	1 144,194	92,985	8,85%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 126,141	6 149,448	814,412	15,27%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,996	113,484	*** 7,354	6,56%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 112,579	113,934	*** 14,689	14,22%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 084,302	1 092,523	81,748	8,09%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	136,334	136,418	33,869	33,03%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	603,188	604,049	134,322	28,60%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 130,506	131,322	22,481	20,65%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	116,124	116,097	*** 21,149	21,80%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	118,054	118,849	18,525	18,47%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	113,363	114,026	13,670	13,62%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,204	106,490	6,106	6,08%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 109,295	110,293	9,970	9,94%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 109,094	110,430	10,617	10,64%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 12,184	12,432	2,432	24,32%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 104,362	105,341	5,341	5,34%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	103,836	103,854	3,854	3,85%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,306	10,318	0,318	3,18%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 149,727	5 176,926	176,926	3,54%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	-	10,589	0,589	5,89%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 107,136	111,943	11,943	11,94%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 004,335	1 020,261	20,261	2,03%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	*S.C	** 1,000	1,000	0,000	0,00%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. : Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS